

Motion 1658

pour une véritable politique des ressources humaines au sein de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le caractère essentiel et stratégique de la gestion des ressources humaines ;
- la volonté exprimée par le Conseil d'Etat, dans le cadre de diverses réformes et projets, d'accorder une attention particulière à cette question ;
- dans la réalité, l'absence de vision partagée du gouvernement sur une véritable politique des ressources humaines au sein de l'Etat;
- le rôle de l'Office du personnel (OPE) limité principalement à celui de centrale des salaires ;
- les différentes politiques des ressources humaines développées, sans cohérence d'ensemble, au sein des départements ;
- l'absence d'outils pour accompagner les changements, faciliter les réorganisations et surmonter les difficultés managériales ;
- l'absence de politique spécifique à la gestion des cadres.

invite le Conseil d'Etat

- à procéder, dans les meilleurs délais, à l'état des lieux et à l'évaluation de la situation actuelle ;
- à présenter au Grand Conseil une véritable politique des ressources humaines au sein de l'Etat en définissant clairement et avec cohérence le rôle, les responsabilités et les compétences de l'Office du personnel, des départements et des services opérationnels (décentralisés);
- à développer les compétences et les outils nécessaires pour accompagner les collaborateurs et leurs responsables hiérarchiques dans les changements, les réorganisations et les difficultés managériales ;
- à mettre sur pied une politique de gestion des cadres de l'administration.